**Cas : Saman Naseem, Iran**

Responsable du pouvoir judiciaire

*Ayatollah Sadegh Larijani*

*Head of the Judiciary*

*The Office of the Head of the Judiciary*

*Valiasr Street, Pastour Street (In front of 129 Jami Police Station)*

*Tehran*

*Iran*

Excellence,

Le mineur délinquant kurde Saman Naseem a été condamné à mort en 2013 alors qu’il n’était âgé que de 17 ans au moment des faits qui lui sont reprochés. Le juge qui a examiné l’affaire a retenu comme élément de preuve les « aveux » extorqués au jeune homme au moyen d’actes de torture et d’autres mauvais traitements.

Je salue le fait que Saman Naseem puisse bénéficier d’un réexamen judiciaire de son dossier et je vous demande de veiller à ce que :

* le nouveau procès se déroule en toute équité et conformément aux obligations internationales de l’Iran, qui prohibent totalement le recours à la peine de mort contre des personnes âgées de moins de 18 ans au moment des faits qui leur sont reprochés ;
* les « aveux » obtenus au moyen d’actes de torture et d’autres mauvais traitements ne soient pas retenus comme élément de preuve devant les tribunaux ;
* Saman Naseem puisse s’entretenir avec son avocat et sa famille, et bénéficier des soins médicaux dont il pourrait avoir besoin.

Veuillez agréer, Excellence, l’expression de ma haute considération.